

rite une mention. Lorsque l'abatage d'une parcelle de forêt serait de nature à porter préjudice à une propriété voisine, le propriétaire de cette dernière est fondé à s'opposer à l'abatage et à exiger la conservation d'un rideau protecteur. Cette disposition est vivement critiquée par l'auteur de l'article de la *Zeitschrift* auquel j'emprunte ces détails. Il dit notamment: 'De pareilles prescriptions sont illusoire. Telle est l'opinion unanime de tous les agents forestiers expérimentés. En tous cas, les très faibles avantages, très rares et toujours précaires, qui peuvent en résulter, sont sans aucun rapport avec les frais et les tracasseries qu'elles occasionnent.'

Le canton de Berne a procédé récemment à la révision périodique des aménagements de ses forêts domaniales. Le rapport présenté par la Direction des Forêts au Grand Conseil à l'occasion de cette révision renferme un certain nombre de renseignements intéressants parmi lesquels je relève les suivants:

La contenance des forêts domaniales bernoises était de 10,062 hectares en 1865, de 10,646 en 1885 et de 12,499 en 1905. Leur valeur cadastrale a passé, dans ces quarante ans, de 9,300,000 francs à 15,400,000. L'accroissement provient non seulement de l'achat de friches ou de pâturages, mais aussi de l'acquisition de forêts productives, particulières

ou communales. La Direction des forêts bernoise fait à ce propos une déclaration de principes qu'on ne saurait trop approuver: 'A mesure que les particuliers se détournent de la production de bois d'œuvre de fortes dimensions dans leurs forêts, il devient plus nécessaire de poursuivre cette production dans les forêts publiques. Il est tout particulièrement du devoir de l'Etat de veiller à ce que le gros bois ne fasse pas défaut au marché...' Les 12,500 hectares de forêts domaniales bernoises ont produit en moyenne, de 1895 à 1905, 641,000 mètres cubes de bois et 10,500,000 francs, soit 16 fr. 35 par mètre cube (de bois débité aux frais de l'Etat et rendu sur le bord des chemins). Ce prix n'était que de 12.75 pendant la décennie 1865-1875 et de 13.25 pendant celui de 1885-1895.

La Suisse est de plus en plus un pays importateur de bois. Le tableau plus bas résume le commerce extérieur spécial en produits forestiers pendant l'année 1906. On voit que, bien que le taux de boisement de la Suisse soit assez élevé (1) et que les

(1) La Suisse possède, en dehors de prés-bois, 856,000 hectares de forêts, ce qui représente 20.6% de la surface total et 27.7% de la surface productive. 4.6% des forêts appartiennent aux Etats (cantons), 66.9% aux communes ou corporations et 28.5% aux particuliers. L'épicea forme 40% des forêts, le hêtre 25% et le sapin environ 20%.

Catégories de Marchandises.	Importations en Suisse.		Exportations de Suisse.	
	1000 kilogr.	1000 francs.	1000 kilogr.	1000 francs.
Bois de feu et charbon de bois	1,684	4,920	236	575
Ecorces à tan	92	852	3	31
Grumes de feuillus	193	1,438	66	575
Grumes de résineux	482	2,871	158	582
Sciages { Chêne	158	2,954	1	12
{ Feuillus divers	109	1,264	16	184
{ Résineux	1,094	11,454	70	765
Placages	4	759	0.5	43
Cellulose, pâte de bois	76	1,636	63	1,790